

# Analyse comparative

## Concernant le choix de la desserte policière



### ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

- Le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019  
de 19 h à 21 h
- Le samedi 2 novembre 2019  
de 10 h à midi

à l'École secondaire Curé-Mercure  
700, boulevard du Docteur-Gervais,  
Mont-Tremblant



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**



## • MISE EN CONTEXTE

Dans le contexte de l'adoption du Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 où la Ville de Mont-Tremblant désire offrir des services efficaces et efficients, elle a procédé à des analyses comparatives concernant les services et les coûts entre une desserte policière municipale et une desserte par la Sûreté du Québec. Le but de la Ville est d'assurer que sa population continue de bénéficier de services policiers de qualité et de proximité en plus de bonifier l'offre de services à un meilleur coût possible.

La Ville de Mont-Tremblant poursuit sa phase exploratoire concernant le choix de la desserte policière en tenant les deux assemblées de consultation publique prévues par la *Loi sur la police*. Les informations données dans le présent feuillet permettront à la population de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord d'être informée des effets sur le niveau de service.

Les objectifs des assemblées de consultation publique sont de donner la possibilité au Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant d'avoir un dialogue ouvert avec sa population et de lui permettre de prendre une décision éclairée.

Suite aux assemblées de consultation publique, le Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant décidera s'il demande ou non au ministère de la Sécurité publique d'abolir son corps de police.

## • MODES DE CONSULTATION

EN PERSONNE	PAR COURRIER OU COURRIEL (au plus tard le 17 novembre 2019)
<p><b>Assemblées de consultation publique</b></p> <p><b>Dates et heures :</b> Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019 de 19 h à 21 h Samedi 2 novembre 2019 de 10 h à midi</p> <p><b>Lieu :</b> École secondaire Curé-Mercure 700, boulevard du Docteur-Gervais, Mont-Tremblant</p>	<p>Chaque citoyen et citoyenne de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord peut transmettre ses commentaires, par écrit, à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca">greffe@villedemont-tremblant.qc.ca</a> ou à l'adresse postale suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>Dossier de desserte policière</b> Ville de Mont-Tremblant 1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1</p>

SUJETS	SÛRETÉ MUNICIPALE	SÛRETÉ DU QUÉBEC
<p><b>Entente de desserte policière</b></p>	<p>La desserte policière est assurée par le Service de police de Mont-Tremblant.</p> <p>Si le Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant décide d'abolir son corps de police pour être desservi par la Sûreté du Québec, cette décision sera irrévocable après que la ministre de la Sécurité publique approuve la décision prise par le conseil.</p>	<p>L'entente de desserte policière conclue entre la Sûreté du Québec et la MRC des Laurentides est échue depuis le 6 août 2019. D'importants travaux sont en cours en vue du renouvellement des ententes de service avec les MRC, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le ministère de la Sécurité publique (MSP), et ce, afin de tenir compte des préoccupations et des besoins des élus. La nouvelle entente de service propose un nouveau modèle de répartition des effectifs adapté à la réalité locale, basé sur une analyse de la charge de travail, avec une révision de la répartition des effectifs tous les cinq ans pour tenir compte des ajustements nécessaires. La nouvelle entente qui sera renouvelée avec la MRC des Laurentides pourra donc inclure la desserte de la Ville de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord.</p>
<p><b>Services offerts</b></p>	<p>Services policiers de niveau 1.</p> <p>À la demande du Service de police de Mont-Tremblant, la Sûreté du Québec intervient pour les niveaux 2 à 6, sans coûts supplémentaires pour la Ville.</p>	<p>Services policiers de niveaux 1 à 6, assurant la mise à contribution des services spécialisés et nationaux, lorsque requis (unité d'urgence, maître-chien, groupe d'intervention, enquêteurs spécialisés, module d'identité judiciaire, renseignements criminels, etc.)</p>
<p><b>Priorités et enjeux policiers</b></p>	<p>Le Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, après consultation et recommandation du directeur du Service de police, détermine les priorités et les enjeux policiers.</p> <p>Le directeur du Service de police de Mont-Tremblant siège au comité de police qui est composé de quatre (4) élus qui déterminent les objectifs et les orientations.</p>	<p>Le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC des Laurentides définira avec le directeur de poste les priorités et les enjeux du territoire sur une base annuelle. (Siègent à ce comité 4 à 7 personnes choisies parmi les membres des conseils des municipalités de la MRC des Laurentides et deux représentants de la Sûreté du Québec dont l'un est le directeur du poste de police).</p> <p>Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord pourront compter sur des policiers-parrains, selon les besoins établis. Le parrainage des municipalités permet de favoriser une interaction plus directe entre les policiers et les citoyens. Il crée un environnement favorable à l'échange d'informations avec certains acteurs-clés et partenaires municipaux et traite des préoccupations et des enjeux locaux.</p> <p>Le maintien d'un contact direct du conseil municipal avec le directeur du poste sera assuré. Ce dernier pourra au besoin siéger à des comités (ex. comité sur la circulation) ou désignera un membre de son équipe selon les priorités et les enjeux du territoire.</p>

# CADRE GÉNÉRAL

SUJETS	SÛRETÉ MUNICIPALE	SÛRETÉ DU QUÉBEC
<p><b>Services de proximité</b></p>	<p>Une équipe de soutien opérationnel est assignée à la patrouille, bateau, motoneige, etc.</p> <p>Un agent aux relations communautaires agit à titre de personne-ressource en matière de prévention, de relations avec la communauté et dans les écoles (il travaille avec les autres intervenants du milieu scolaire). Il voit notamment, à l'application de différents programmes de prévention et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aîné-Avisé contre l'abus et la fraude</li> <li>• Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES)</li> <li>• Programme Ski-dure (accueil de jeunes voyageurs (Ontario et États-Unis) afin de les sensibiliser aux lois du Québec et aux règlements de Mont-Tremblant)</li> <li>• Un café avec un policier</li> <li>• Campagne de sensibilisation, par exemple, <i>Verrouillez la tentation</i> (pour bien verrouiller sa voiture)</li> <li>• Clinique de sièges d'auto pour bébés et enfants</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>Embauche chaque année de cadets durant l'été. Ces derniers assurent une présence et une surveillance dans les quartiers, les parcs et les pistes cyclables, participent à des événements locaux, prennent part à des activités de relations communautaires et appliquent certains règlements municipaux.</p> <p>Les policiers municipaux participent à différents événements pour le bien de la communauté, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'escouade du père Noël</li> <li>• 24h Tremblant</li> <li>• La Journée le Grand Nettoyage</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<p>Les policiers de la Sûreté du Québec offriront beaucoup de services de proximité qui sont souvent bonifiés par l'échange de bonnes pratiques d'une MRC à l'autre et de mise en commun de leurs ressources.</p> <p>La Sûreté du Québec s'engage à offrir des services de proximité dont certains sont déjà offerts par le Service de police de Mont-Tremblant. <b>D'ailleurs, la Sûreté du Québec s'inspirera des bonnes pratiques du Service de police de Mont-Tremblant et évaluera la possibilité de poursuivre et même de bonifier certains programmes, tel que Ski-dure.</b></p> <p>La Sûreté du Québec appliquera la loi sur les véhicules hors route et patrouillera les sentiers de véhicule tout-terrain et de motoneiges. Elle assurera également la sécurité sur les plans d'eau.</p> <p>Un policier sera assigné au <i>Programme d'intervention en milieu scolaire</i> (PIMS) qui a pour but de contrer le trafic de drogue, le taxage et la violence à l'école. Les agents assignés au PIMS sont des spécialistes de la loi qui travaillent avec les autres intervenants du milieu scolaire pour mener ensemble une action concertée auprès des jeunes.</p> <p>Une équipe de soutien opérationnel sera assignée au poste auxiliaire et aura, entre autres, pour mandat de répondre à divers besoins liés à l'aspect touristique de la Ville de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord, ainsi qu'aux nombreuses activités et événements d'envergure (ex. : IRONMAN) se déroulant sur le territoire et au Centre de villégiature Tremblant.</p> <p>Un agent aux relations communautaires agira à titre de personne-ressource en matière de prévention et de relation avec la communauté. Il verra, notamment, à l'application des différents programmes de prévention et de sensibilisation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif Cyber branché</li> <li>• Unité sans violence (pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année)</li> <li>• Aîné-Avisé contre l'abus et la fraude</li> <li>• Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES)</li> <li>• Programme de cadets</li> <li>• Programme ÉPIC (Éducation, prévention, intervention et communication)</li> <li>• Etc.</li> </ul>

SUJETS	SÛRETÉ MUNICIPALE	SÛRETÉ DU QUÉBEC
<p>Services de proximité (suite)</p>		<p>Embauche chaque année de cadets durant l'été. Ces derniers assureront une présence et une surveillance dans les quartiers, les parcs et les pistes cyclables, participeront à des événements locaux et prendront part à des activités de relations communautaires.</p> <p>Les besoins de cadets des MRC et des villes participantes sont évalués chaque année. En 2019, ce sont 176 cadets qui ont été embauchés à travers la province.</p> <p>Les policiers de la Sûreté du Québec participeront à différents événements pour le bien de la communauté tremblantoise, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paniers de Noël</li> <li>• 24h de Tremblant</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>La Sûreté du Québec encourage l'implication de ses policiers et policières sur l'ensemble du territoire de la province ainsi, elle encouragera ses nouveaux membres à maintenir leur implication sur les territoires de la Ville de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord.</p> <p>La grande majorité du personnel policier actuel de la Ville de Mont-Tremblant continuera à travailler sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord.</p>
<p>Répartition des coûts payés par le contribuable</p>	<p>Le budget d'opération et d'immobilisations est adopté annuellement par le conseil d'agglomération.</p> <p>Le coût du service se retrouve dans la taxe foncière générale de l'agglomération.</p> <p>Les opérations d'urgence, lors de situations de crises majeures, de catastrophes naturelles ou d'accidents graves et lors de manifestations importantes sont <b>des coûts supplémentaires pour la Ville</b>. La formation continue des policiers et la mise à jour des compétences, la négociation des conventions collectives et des griefs, ainsi que le support administratif pour la gestion des ressources humaines et financières sont assurés par la Ville de Mont-Tremblant.</p>	<p>Le Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant n'aura plus à adopter un budget d'opération et d'immobilisations.</p> <p>Mont-Tremblant, tout comme Lac-Tremblant-Nord, recevra annuellement une facture du ministère des Finances. Cette facture est établie selon le <i>Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec</i>.</p> <p>Le coût de cette facture se trouvera dans la taxe foncière générale de la ville centre de Mont-Tremblant et dans celle de Lac-Tremblant-Nord.</p> <p>Les opérations d'urgence, lors de situations de crises majeures, de catastrophes naturelles ou d'accidents graves et lors de manifestations importantes seront <b>incluses dans la facture</b>. La formation continue des policiers et la mise à jour des compétences, la négociation des conventions collectives et des griefs, ainsi que le support administratif pour la gestion des ressources humaines et financières seront assurés par la Sûreté du Québec à compter de l'intégration.</p>

## CADRE GÉNÉRAL

SUJETS	SÛRETÉ MUNICIPALE	SÛRETÉ DU QUÉBEC
Poste de police	Le poste de police est actuellement situé au 380, rue Siméon à Mont-Tremblant.	Le poste auxiliaire sera situé dans les locaux actuellement occupés par le Service de police de Mont-Tremblant (380, rue Siméon) et ce, en conformité avec les règles et paramètres établis par la Société québécoise des infrastructures (SQI).
Matériel, équipements et véhicules	La Ville continue d'acquérir et d'entretenir le matériel, les équipements et véhicules nécessaires au fonctionnement du corps de police.	La mise à jour constante du parc de véhicules et l'achat de matériel seront à la charge de la Sûreté du Québec. Certains équipements et véhicules de la Ville seront évalués par la Sûreté du Québec avec une possibilité de rachat. La Ville pourra utiliser certains biens pour d'autres services municipaux et mettra ensuite en vente les biens qui n'auront pas été acquis par la Sûreté du Québec.
Effets sur le personnel du Service de police de Mont-Tremblant	Aucun changement concernant les policiers et policières, les cadres, les employés de bureau (cols blancs) et le personnel du Centre d'appels 9-1-1.	<b>Policiers</b> L'intégration de tous les policiers admissibles du Service de police de Mont-Tremblant, incluant les policiers temporaires, s'effectuera en conformité de l'article 73.2 de la <i>Loi sur la police</i> (LSP) <b>Cadres policiers</b> Ils seront intégrés à la Sûreté du Québec et auront le statut d'officier. <b>Personnel non policier</b> En vertu de l'article 353.7 de la <i>Loi sur la police</i> , le personnel non policier deviendra des employés du gouvernement du Québec dans la mesure où ils seront visés par une décision du Conseil du trésor. <b>Personnel du centre d'appels 9-1-1</b> Le personnel pourra être relocalisé dans d'autres centres d'appels.

## EFFECTIFS

SUJETS	SÛRETÉ MUNICIPALE	SÛRETÉ DU QUÉBEC
Détermination du nombre de policiers	Le directeur dépose un plan d'organisation policière auprès du conseil d'agglomération. Le plan doit par la suite être approuvé par le ministère de la Sécurité publique. La répartition des effectifs varie en fonction des événements, de la période de l'année, etc.	L'entente de desserte policière conclue entre la Sûreté du Québec et la MRC des Laurentides est échue depuis le 6 août 2019. La nouvelle entente qui sera renouvelée pourra donc inclure la desserte de la Ville de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord, et ce, pour une période de dix ans. La répartition des effectifs sera révisée aux cinq ans pour s'assurer qu'elle répond toujours aux besoins des citoyens et citoyennes.

SUJETS	SÛRETÉ MUNICIPALE	SÛRETÉ DU QUÉBEC
<b>Population totale desservie</b>	<b>Ville de Mont-Tremblant</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 010 résidents permanents</li> <li>• ± 10 000 villégiateurs</li> <li>• ± 3 millions de visites / année</li> </ul> <b>Lac-Tremblant-Nord</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 42 résidents permanents</li> <li>• ± 175 villégiateurs</li> </ul>	47 158 personnes   MRC des Laurentides La MRC des Laurentides sera scindée en deux. Une partie de la MRC sera desservie à partir du poste de police principale de Sainte-Agathe-des-Monts et l'autre partie, incluant le territoire de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord, sera desservie par le poste auxiliaire de Mont-Tremblant. Le poste auxiliaire de Mont-Tremblant desservira la partie nord de la MRC des Laurentides, soit : Mont-Tremblant, Brébeuf, Amherst, Barkmere, Huberdeau, Arundel, Montcalm, La Conception, Labelle, La Minerve et Lac-Tremblant-Nord.
<b>Employés civils</b>	3 employées de bureau, 2 à temps complet et 1 à temps partiel	Au moins 3 employés de bureau à temps complet seront assignés au poste auxiliaire.
<b>Répartition des appels</b>	La répartition des appels se fait par la centrale de police de la Ville de Mont-Tremblant.	La répartition des appels sera prise en charge par le Centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec situé à Mascouche et celle-ci est incluse dans l'offre de services.
<b>Organisation policière</b>	Au poste de police municipale sont présents <b>36 policiers</b> à temps complet, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 sergents gendarmerie</li> <li>• 20 policiers et policières patrouilleurs</li> <li>• 4 sergents détectives</li> <li>• 1 agent de poste</li> <li>• 1 agent aux relations communautaires</li> <li>• 6 policiers temporaires à l'année</li> </ul> À ce nombre, s'ajoutent 7 policiers temporaires en période estivale. Plus 1 directeur et 3 capitaines	Au poste de police auxiliaire de Mont-Tremblant seront présents <b>44 policiers</b> , dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 enquêteurs</li> <li>• 35 policiers à la gendarmerie (incluant un policier assigné au PIMS et un agent aux relations communautaires)</li> <li>• 5 effectifs pour l'équipe de soutien opérationnel</li> </ul> Plus 1 officier à la gendarmerie
<b>Application des règlements municipaux</b>	Les policiers appliquent les règlements municipaux qui relèvent de leur juridiction.	Les policiers et policières du poste auxiliaire appliqueront les règlements municipaux qui relèvent de leur juridiction sur l'ensemble du territoire, incluant la Ville de Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord. Certains règlements de la Ville de Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord devront être harmonisés par rapport à ceux des autres municipalités de la MRC des Laurentides.
<b>Brigadières scolaires</b>	Les brigadières relèvent du Service de police de Mont-Tremblant	Les brigadières demeureront à la charge de la Ville de Mont-Tremblant.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**L'analyse comparative des coûts  
sera présentée  
lors des assemblées de consultation publique  
les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2019.**

**Bienvenue à la population de  
Mont-Tremblant et de Lac-Tremblant-Nord!**

**[villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca)**